

DGS/AI

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

PROCES-VERBAL PROVISoire

13e SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MARS 2015 A 19 H

SALLE DE CONFERENCE SAINTE BARBE

Sont présents à la séance sous la présidence du Maire, M. Marcel BAUER

Les Adjoints au Maire :

Mmes et MM. Jacques MEYER, Geneviève MULLER-STEIN, Guy RITTER, Anne DESCHAMPS, Jean-Pierre HAAS, Anne LEBURGUE, Robert ENGEL, Sylvie BERINGER-KUNTZ,

Les Conseillers municipaux délégués :

Mme et MM. Didier REBISCHUNG, Cathy OBERLIN-KUGLER, Denis DIGEL

Les Conseillers municipaux :

Mmes et MM. Charles SITZENSTUHL, Stéphanie MUGLER, Caroline SCHUH, Stéphane ROMY, Nadège HORNBECK, Edith HAAS, Francis FRANCK, Tania SCHEUER, Marion SENGLER, Jean-Michel PETER, Stéphane KLEIN, Fabienne FOLTZ-BARTH, André KLETHI, Evelyne TURCK-METZGER, Caroline REYS, Bertrand GAUDIN, Bénédicte VOGEL

Absents excusés :

Éric CONRAD donne procuration à Jacques MEYER
Serge DA MOTA donne procuration à Guy RITTER
Fanny VON DER HEYDEN donne procuration à Geneviève MULLER-STEIN

Assistent à la séance :

M. Emmanuel CORDIVAL, Directeur Général des Services
M. Stéphane MACHI, Directeur de Cabinet
Mme Sylvie BLUNTZER, Directrice des Affaires Générales et Juridiques
M. Grégory FRANTZ, Chargé de Communication

Sélestat, le 19 mars 2015

DGS/AI

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

13e SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MARS 2015 A 19H

SALLE DE CONFERENCE SAINTE BARBE

ORDRE DU JOUR

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 février 2015
- C. Décisions du Maire n° 5, 6, 7, 12 à 19/2015

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE

- 1. Convention entre la Ville de Sélestat et l'Ecole de Musique de Sélestat

B. DEVELOPPEMENT SPORTIF

- 2. Subventions de fonctionnement destinées aux associations sportives et à l'Office Municipal des Sports au titre de l'année 2015 (proposition de répartition)

C. EDUCATION ET JEUNESSE

- 3. Attribution d'une subvention à la coopérative scolaire de l'école du Quartier Ouest pour le financement de trois projets pédagogiques en

partenariat avec l'ACMISA (Action Culturelle en Milieu Scolaire d'Alsace)

D. ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

4. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets SMICTOM 2013
5. Débat sur les orientations générales du Règlement Local de Publicité

E. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

6. Cession d'un terrain chemin de Scherwiller
7. Voirie – programme de grosses réparations 2015
8. Engagement d'une démarche visant à supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien de la voirie et des espaces verts
9. Acquisition d'actions de la Société d'Equipement de la Région Mulhousienne (SERM)
10. Dénomination des voies desservant le :
 - le Pôle Archéologique Interdépartemental Rhénan,
 - les Ateliers Municipaux
11. Création d'un parking co-voiturage à la gare : convention Région Alsace / Ville de Sélestat

F. DIVERS

12. Demande de rétrocession d'une parcelle située dans le périmètre de la deuxième tranche du Parc d'activités économiques Nord
13. Désignation d'un estimateur des dégâts de gibier non imputables aux sangliers
14. Authentification d'une convention passée entre la Ville de Sélestat et ERDF

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire, Marcel BAUER, souhaite exercer une minute de silence pour les victimes du crash de l'avion survenu en début de semaine.

A. Désignation du secrétaire de séance

Madame Stéphanie MUGLER est désignée à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

B. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 février 2015

Adopté à l'unanimité

C. Décisions du Maire n° 5, 6, 7, 12 à 19/2015

Décision n° 5/2015 : Acceptation de dons du « fonds Martel Catala – Anne SCHUHLER »

Décision n° 6/2015 : Gagnants du concours de créations de sapins « Mon beau sapin »

Décision n° 7/2015 : Gagnant du concours « Objet de Noël, Noël en objet »

Décision n° 12/2015 : Fourniture de matériels informatiques

Décision n° 13/2015 : Portant fixation des prix de location des salles des Tanzmatten

Décision n° 14/2015 : Location d'un logement

Décision n° 15/2015 : Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'espace public projet de Ville secteurs prioritaires

Décision n° 16/2015 : Fourniture de produits d'entretien des espaces verts

Décision n° 17/2015 : Mise à disposition de locaux dans l'immeuble communal sis 16 Place du Marché aux Choux

Décision n° 18/2015 : Travaux d'aménagement de voirie rue du Marteau

Décision n° 19/2015 : Prestation de transfert et de conservation des collections de la Bibliothèque Humaniste

Décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 3 du 24 avril 2014 portant délégation de pouvoirs en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 28 avril 2014.

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE

1. Convention entre la Ville de Sélestat et l'Ecole de Musique de Sélestat

Madame Anne DESCHAMPS rappelle qu'en 2014, la convention adoptée avait été prise pour une durée d'un an étant donné que l'Ecole de Musique occupait la Halle aux Blés. Suite à un changement de lieu, cette école se trouve maintenant 16 Place du Marché aux Choux.

Monsieur Stéphane KLEIN se demande où en est le projet de transfert et de rassemblement dans les anciens Bains Municipaux.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique qu'il est tout d'abord nécessaire de rapatrier les services de la Ville à la Mairie, dont les travaux se termineront dans un mois et demi. Une fois que les syndicats auront intégré les locaux de la Place Saint Georges, la municipalité travaillera dans la foulée sur les travaux à entreprendre dans le bâtiment des Bains chauds.

Monsieur Stéphane KLEIN souhaite savoir si la rentrée musicale allait pouvoir correspondre à la rentrée scolaire.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, précise que cela sera compliqué pour cette année étant donné les travaux nécessaires, mais il insiste sur le fait que l'Ecole de Musique est tout à fait satisfaite des locaux actuels.

Madame Caroline REYS salue le soutien de la Ville à l'Ecole de Musique à hauteur de 150 000 euros. Sur la forme, elle souhaite savoir si la municipalité dispose du montant de la location des tanzmatten pour l'année 2014, puisque pour 2013 cela s'élevait à 1 789,87 euros.

De plus, elle souligne le fait que la décision n°17 fait état de la mise à disposition à l'Ecole de Musique, l'Orchestre de Chambre et l'Harmonie de l'immeuble et ce à compter du 1er mars 2015 et pour une durée de 2 ans. Or, dans la convention il est inscrit que la mise à disposition de l'espace est conditionné aux travaux de la Nouvelle Bibliothèque Humaniste et peut être révoquée sans préavis. De ce fait, elle souhaite savoir si c'est la décision ou la convention qui fait foi.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, précise que la convention présentée concerne l'année 2015. Si des changements ont lieu l'an prochain, le conseil Municipal sera amené à amender cette convention. Toutefois, la décision prise aujourd'hui concernant la mise à disposition des locaux sis Place du Marché aux Choux permet de donner des garanties aux occupants pour une durée de deux ans.

Madame Anne DESCHAMPS indique que pour 2014, en ce qui concerne les aides en nature, cela équivaut à peu de choses près à 2013.

Monsieur Guy RITTER informe que les travaux de la Mairie seront terminés, si tout va bien, pour le 18 mai. A ce moment là, le déménagement commencera par la Direction des Ressources humaines, la Direction des Finances, puis le

service population. Une fois le bâtiment Place Saint Georges libéré, les syndicats seront rapatriés dans ce dernier, à l'exception de la CGT, la médecine scolaire et la croix-rouge déménageront également.

Il indique que lors du prochain Conseil Municipal, les élus délibéreront sur les travaux des Bains Municipaux et si tout va bien ces derniers démarreront en septembre pour une durée de 9 mois, ce qui rendra les locaux opérationnels à la rentrée 2016.

Concernant l'installation des trois associations dans le bâtiment Place du Marché aux Choux, il n'y a que des retours positifs car l'acoustique est nettement supérieure à celle de la Bibliothèque Humaniste.

Adopté à l'unanimité

B. DEVELOPPEMENT SPORTIF

2. Subventions de fonctionnement destinées aux associations sportives et à l'Office Municipal des Sports au titre de l'année 2015 (proposition de répartition)

Madame Anne LEBURGUE indique que le nombre de licenciés est en augmentation sur Sélestat et cela est dû à la hausse du nombre de licenciés des associations sportives scolaires et non scolaires. Elle souligne le fait qu'il y a moins de sportifs compétiteurs. Elle souligne également le fait que la subvention est en baisse cette année. Cette dernière est liée à la baisse du nombre de compétiteurs par rapport au nombre de licenciés loisirs, à la baisse du nombre de kilomètres dans le cadre de la participation aux frais de déplacement, certains clubs n'ont pas rendu les dossiers de demande de subvention et enfin une baisse de la participation à la vie locale.

Monsieur André KLETHI souligne le fait que certaines associations n'ont pas déposé de dossier, dont l'AS portugais, ce qui représentait 1 000 euros l'an passé. Il insiste sur le fait que la Ville a signé avec cette association un contrat d'objectif d'un montant de 10 000 euros. Il se demande donc si ce contrat d'objectif est trop généreux pour eux et qu'ils n'ont donc pas ressenti le besoin de faire cette demande de subvention ou si cela est lié à une gestion inquiétante de cette association comme vient de le révéler la presse.

Il rappelle que lors du vote du contrat d'objectif en séance du conseil municipal, l'opposition avait alerté, et ce malgré l'absence de documents financiers complets, de la contradiction des arguments qu'avaient présenté l'Association Sportive des Portugais puisqu'elle a transféré toutes ses équipes jeunes au Football Club de Sélestat et voulait monter en division d'Honneur. La municipalité avait alors botté en touche et il se demande si cela est toujours le cas.

Madame Anne LEBURGUE considère que la subvention accordée l'an passé au club des Portugais avait un but bien précis, à savoir maintenir le niveau sportif du football qui est un sport important au niveau local et national. Des rendez-vous ont eu lieu et seront pris, mais il n'est pas question de remettre en cause ce qui a été décidé l'année dernière puisque cela leur a permis, tout au moins, de redémarrer pour cette saison et retravailler le projet de rapprochement avec le Football Club de Sélestat.

Monsieur André KLETHI se demande si ce n'est pas contradictoire d'avoir d'un côté une subvention de 10 000 euros pour un contrat d'objectif et d'un autre côté ne pas faire la demande de subvention de base à laquelle ont droit tous les clubs.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, confirme que cela est contradictoire d'autant plus que les services et les Elus les ont relancés de nombreuses fois, mais si cela n'est pas fait c'est qu'il y a un problème en interne. Il leur a été proposé de l'aide pour monter le dossier mais cela n'est pas la première fois puisqu'il y a quelques années, cette même association a été rattrapée afin de présenter le dossier dans un deuxième temps car ils ont rarement respecté les dates.

Le contrat d'objectif est autre chose car si l'objectif n'est pas atteint, la subvention ne peut pas être versée.

Monsieur le Maire indique qu'il y a réellement des soucis au sein du club mais la Ville a proposé de les aider même sur le plan pratique pour qu'ils puissent se rapprocher du SCS, même si la municipalité n'a pas à s'immiscer dans ce qui se passe dans le club en interne. Il indique qu'il a prévu de les rencontrer au courant du mois d'avril afin de connaître aussi leurs objectifs.

Monsieur André KLETHI comprend donc que la Ville n'a pas à s'immiscer dans le fonctionnement interne de l'AS Portugais mais verse quand même les 10 000 euros.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, insiste sur le fait que c'est un contrat d'objectif et si l'objectif n'est pas atteint, la Ville n'a pas à combler des déficits. Ceci n'est pas l'objectif de la municipalité. Il ne s'immisce pas dans le fonctionnement des clubs.

Monsieur Jean-Pierre HAAS tient à préciser que le montant du contrat d'objectif n'est pas de 10 000 mais de 8 000 euros.

Monsieur Stéphane KLEIN confirme donc que les 8 000 euros n'ont pas été versés, pour l'instant, en totalité, mais la municipalité attend le résultat pour verser le complément. Cela signifie donc que la Ville est bien décidée à récupérer les subventions si elles doivent servir uniquement à couvrir un déficit.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle que l'objectif de la Ville n'est pas de combler des déficits. Il indique qu'il va voir avec eux ce qu'il y a lieu de faire et ce qui est possible de faire, mais la Ville n'a pas à éponger les dettes du club, et le message sera très clair. Il estime que les associations devaient avoir des assemblées générales avec des présentations de budget et des réviseurs aux comptes. Il ose espérer que ce travail a été effectué correctement au sein de cette association.

Monsieur Stéphane KLEIN souhaiterait que lors d'une prochaine commission des sports, les élus puissent avoir le bilan de l'ensemble de ces investigations.

Adopté à l'unanimité

C. EDUCATION ET JEUNESSE

3. Attribution d'une subvention à la coopérative scolaire de l'école du Quartier Ouest pour le financement de trois projets pédagogiques en partenariat avec l'ACMISA (Action Culturelle en Milieu Scolaire d'Alsace)

Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ fait part des projets et propose de verser une subvention de 800 euros.

Monsieur Stéphane KLEIN rappelle que le diagnostic social avait mis en avant des quartiers en situation de grande précarité et il estime qu'une action comme celle proposée pourrait être extrêmement bénéfique pour le public accueilli dans ces quartiers. Il souhaite donc savoir si de tels projets, peut-être dans d'autres domaines, sont en cours dans ces quartiers ou est-ce que la municipalité avait prévu de faire des propositions pour accompagner les équipes.

Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ indique que les propositions faites à toutes les écoles relèvent de l'art à l'école qui rencontre un énorme succès.

Madame Caroline REYS soutient cette décision. Elle en profite pour rappeler l'implication des enseignants et les félicite, mais également celle des parents qui y participent financièrement.

Adopté à l'unanimité

D. ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

4. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets SMICTOM 2013

Monsieur Didier REBISCHUNG donne le détail de ce rapport annuel.

Monsieur André KLETHI est surpris que ce rapport datant de 2013 ne soit présenté que fin mars 2015, alors même que ce sont uniquement des chiffres et le SMICTOM est informatisé. Il souhaite donc savoir si cela est normal et sérieux de présenter un rapport avec autant de retard.

Monsieur Didier REBISCHUNG précise que ce rapport est un document formel et confirme qu'il fera en sorte que le prochain soit présenté un peu plus tôt.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle que l'an passé il y a eu des élections et il fallait laisser le temps au SMICTOM de se mettre en place avec les nouveaux délégués.

Monsieur Bertrand GAUDIN souhaite savoir si des solutions sont d'ores et déjà envisagées une fois que le site d'enfouissement arrivera à échéance en 2020.

Monsieur Didier REBISCHUNG informe que beaucoup de questions se posent concernant l'activité du SMICTOM et une réflexion stratégique a été engagée. Cette dernière fera certainement l'objet de débats au cours de la mandature

car le centre de tri est en cours de modernisation et les différents domaines devront également faire l'objet d'une réflexion.

Le Conseil Municipal prend acte

5. Débat sur les orientations générales du Règlement Local de Publicité

Monsieur Guy RITTER rappelle que lors de la précédente mandature existait un groupe de réflexion, et suite aux élections municipales de 2014, un nouveau groupe a été mis en place. Il tient à préciser que ce nouveau groupe de travail s'est déjà réuni trois fois depuis les élections. L'ambiance y est bonne et constructive et il souhaite que cela continue ainsi. Il précise également la procédure afin de valider ce règlement local de publicité.

Monsieur RITTER insiste sur le fait que ce règlement local de la publicité permettra de récupérer le pouvoir de police de la publicité, car pour l'instant ce dernier est attribué à l'État, et ainsi d'agir au cas par cas sans devoir faire appel à la Direction Départementale du Territoire. De plus, Sélestat compte à ce jour 190 dispositifs publicitaires et de pré-enseignes, soit 2 115 m². La municipalité souhaite mettre en place ce règlement Local sur la Publicité pour diminuer toute cette publicité qui constitue une pollution visuelle notamment pour les entrées de la ville et le long des grands axes de circulation.

Monsieur André KLETHI précise que le nouveau groupe de travail n'a pas commencé avec une feuille blanche puisqu'il a pris la relève du précédent. Il tient à saluer l'esprit constructif qui anime ce groupe de travail ce qui prouve que lorsque les objectifs sont partagés, il est aisé pour les élus de la majorité et de la minorité de travailler ensemble. En effet, les différents points de vue et les apports des uns et des autres s'additionnent au lieu de se soustraire. Il considère qu'il serait intéressant de s'inspirer de cette collaboration dans les autres commissions plus standards et où toutes les décisions sont déjà prises en amont par la municipalité.

Madame Caroline REYS tient également à saluer le travail de cette commission et elle précise que cela était déjà le cas dans la commission de la précédente mandature à laquelle elle participait. Parmi les orientations retenues, elle souhaite rajouter la protection contre la surconsommation qui est un facteur de surendettement et dont les effets les plus préjudiciables se trouvent dans les dépassements de tonnage du SMICTOM.

Monsieur Guy RITTER confirme que ce point peut être intégré.

Monsieur André KLETHI rappelle que lors d'une commission il a effectivement été question du message que les élus souhaitent donner à la jeunesse par rapport à tous ces panneaux qui sont des véhicules de la société de consommation.

Adopté à l'unanimité

E. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

6. Cession d'un terrain chemin de Scherwiller

Monsieur Jacques MEYER propose la cession du terrain pour un montant total de 2 100 euros, sachant que l'estimation du service des domaines s'élevait à 1 600 euros.

Adopté à l'unanimité

7. Voirie – programme de grosses réparations 2015

Monsieur Jacques MEYER fait part des travaux envisagés. Concernant le passage Sainte Barbe qui fait partie du domaine privé, il indique que la Ville est en cours de négociation avec la copropriété pour que l'ensemble de ce secteur passe dans le domaine public.

Monsieur Stéphane KLEIN souhaite revenir sur un point délicat à savoir celui du passage Sainte Barbe. En effet, il sentait Monsieur MEYER plus positif il y a quelques semaines comparé à son intervention qu'il trouve prudente.

Monsieur Jacques MEYER indique qu'effectivement les choses iront peut-être un peu moins vite mais elles aboutiront tout de même. Il indique que pour l'instant, une des copropriétés n'a pas encore tout à fait donné son accord.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, souligne le fait que tous les propriétaires ne sont pas forcément d'accord et cela complique fortement les choses.

Monsieur Stéphane KLEIN confirme que le transfert dans le domaine public de ce passage est très important pour le centre-ville. Concernant le quartier Sud-Est et les travaux qui s'étalent sur la durée, il a souvent été interpellé au sujet de l'état des routes dans ce secteur lors des élections de la semaine passée.

Monsieur Jacques MEYER indique que le SDEA, dans un premier temps, a remis une toute petite couche de roulement suite aux travaux, mais il n'était pas possible de prévoir l'ensemble dans la même année et ce pour des raisons budgétaires.

Madame Caroline REYS précise que de l'enrobé a déjà été mis sur le trottoir devant la caserne des pompiers. Elle se demande si cela est provisoire ou si les travaux ont déjà été effectués à cet endroit.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, confirme que cela est provisoire afin que les camions puissent rentrer, mais il n'est pas possible de laisser la situation ainsi.

Adopté à l'unanimité

8. Engagement d'une démarche visant à supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien de la voirie et des espaces verts

Monsieur Denis DIGEL fait part de la démarche de la Ville sur cette utilisation suite à la loi Labbé.

Monsieur Stéphane KLEIN souhaite préciser que sur ce dossier là, il existait également un engagement de la Ville dans le cadre de la formation des agents, ce qui est très important dans ce cadre.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, confirme ce point et insiste sur le volontariat qui a accompagné les collaborateurs.

Monsieur Bertrand GAUDIN rappelle que lors d'un précédent point il était évoqué l'amélioration du cadre de vie en réduisant le nombre de panneaux publicitaires. Il estime que la pollution chimique fait également partie de la qualité de vie des sélestadiens et l'exemplarité des collectivités est importante notamment en matière de protection de l'environnement. Il précise que déjà près de 200 communes sont entrées dans cette démarche de réduction de l'utilisation des pesticides et une centaine les ont supprimés en totalité et ont donc le label 3 Libellules.

Monsieur GAUDIN considère que cela démontre bien que s'il y a une réelle volonté politique de suppression des pesticides, cela est possible et il pense que les sélestadiens sont aujourd'hui prêts à accepter ce changement même s'il ne sera pas possible de se dispenser de pédagogie pour faire adhérer la population à la démarche.

Il souligne également le fait que certaines Communautés de Communes se sont également engagées dans la réduction voire la suppression des pesticides, et il considère que cela peut être une piste pour réduire les produits phytosanitaires sur l'ensemble de la Communauté de Communes de Sélestat.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, estime que la réflexion de Monsieur GAUDIN est pertinente mais il faut que toutes les communes y adhèrent.

Il profite de ce point pour aborder le sujet du déneigement, car il considère que là aussi il faut faire preuve de beaucoup de pédagogie pour que les sélestadiens acceptent que toutes les rues ne soient pas systématiquement salées.

Monsieur Denis DIGEL confirme que l'approche sur les produits phytosanitaires notamment sur les mauvaises herbes est la même que celle du déneigement car certaines personnes tolèrent d'avoir quelques mauvaises herbes devant leur domicile alors que d'autres sont insupportées par cela. Cela nécessite une certaine pédagogie et le partenariat que la ville va avoir avec un prestataire comprendra des outils qui permettront de cibler la communication vers les habitants.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, confirme que Monsieur GAUDIN a tout à fait raison en disant qu'il faut faire beaucoup de pédagogie, afin que les gens acceptent certaines choses et s'investissent.

Adopté à l'unanimité

9. Acquisition d'actions de la Société d'Équipement de la Région Mulhousienne (SERM)

Intervention de Monsieur Jacques MEYER

"Avant de rentrer dans l'aspect purement technique de ce projet de délibération, je voudrais rappeler le contexte et l'historique.

Rappeler notamment le projet de ville, " Ma ville en devenir ", projet municipal FORT, CLAIR et VOLONTAIRE, y accoler le diagnostic social territorial positif sur certains points mais réellement préoccupant sur la paupérisation voire la dérive du centre-ville de Sélestat.

Certains programmes de notre projet de ville sont en place, nous attaquons avec cette délibération un autre volet, le volet Habitat.

Oui, la question de l'Habitat intègre naturellement le projet municipal que vous connaissez qui est bien plus large et qui traite notamment des questions aussi diverses que le sport, la culture, l'économie, la sécurité, l'école, l'entretien des routes, des bâtiments, de l'aide sociale, la réussite scolaire, l'emploi.

Nous le savons, le centre-ville de Sélestat présente une richesse patrimoniale exceptionnelle avec des bâtiments datant de diverses époques : il s'agit vous le savez du 3^{ème} patrimoine alsacien après Strasbourg et Colmar. La ville connaît par ailleurs un essor certain cependant, le centre-ville s'est paupérisé.

Je ne reviendrai pas ici sur les chiffres du diagnostic social territorial mais nous le savons également ils ne sont pas bons et ce ne sont pas les équipes enseignantes des écoles élémentaires du Centre et de Sainte-Foy ou encore les équipes pédagogiques du collège Beatus Rhenanus qui diront le contraire.

Oui, la trop faible tension du marché immobilier en centre-ville est propice à l'installation de marchands de sommeil qui louent ces logements dégradés à des ménages en difficulté. Le centre-ville n'attire plus les classes moyennes qui préfèrent vivre en périphérie ou dans des quartiers plus résidentiels.

Si l'attractivité du centre-ville repose sur la qualité des espaces publics et la vitalité du tissu commercial, la qualité des logements y contribue également de façon déterminante.

Après avoir réalisé une étude patrimoine, nous réfléchissons aux moyens d'aider à la réhabilitation des façades, mais aussi des logements eux-mêmes, pour que notre centre- ville rayonne, avec par exemple un travail en amont d'un conseil en architecture patrimoniale.

L'objectif en terme d'habitat est double :

- *Inviter les propriétaires à réhabiliter leurs biens par la mise en place d'une Opération Programme d'Amélioration de l'Habitat (OPAH renouvellement urbain).*

- *Traiter les immeubles "points noirs" (immeubles dégradés dont les propriétaires ne veulent ou ne peuvent assurer des travaux de réhabilitation pour des raisons diverses) en passant d'une intervention d'accompagnement à une intervention plus coercitive.*

Ne nous le cachons pas, il s'agit d'opérations lourdes et complexes. L'attractivité d'un centre-ville ne se décrète pas, mais celle-ci peut renaître lorsque tous les efforts vont dans le même sens.

D'autres villes de France ont déjà mené ce type d'actions (Agen, Troyes, Carpentras...).

Pour mener à bien cette politique volontariste, il nous faut nous entourer de compétences éprouvées.

La Société d'Équipement de la Région Mulhousienne (SERM) dispose d'un réel savoir faire en interventions en centres anciens. C'est pourquoi, il vous est proposé aujourd'hui que la Ville rejoigne cette société afin de disposer d'un opérateur performant en capacité de l'épauler dans cet objectif ambitieux de valorisation de notre centre ville.

N'oublions pas non plus que, là aussi, nous sommes sur un réel programme environnemental, une véritable déclinaison du Grenelle dans les villes. En maintenant les habitants dans les cœurs de ville, à proximité des transports en commun, des gares, on évite l'étalement urbain. Rénover, c'est également mieux isoler et donner aux logements une performance énergétique élevée qui diminue l'émission de gaz à effet de serre ainsi que la facture énergétique des habitants.

Notre détermination à continuer à œuvrer pour la redynamisation économique, la protection environnementale, la mixité sociale et la rénovation de notre ville, toujours dans l'objectif d'améliorer la qualité de vie des Sélestadiens et d'accroître l'attractivité de Sélestat doit être une ambition partagée par nous 33. Ce projet doit trouver un consensus dans toute l'équipe municipale. Ce projet n'est ni de droite ni de gauche, je constituerai des groupes de travail, les décisions seront prises dans ces groupes – comme lors du travail constructif de Commission, à nous de montrer une volonté commune pour notre ville!”

Monsieur Jacques MEYER propose l'acquisition d'actions.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, propose que Monsieur Jacques MEYER soit le représentant de la Ville de Sélestat au sein de l'Assemblée Générale et de l'Assemblée spéciale.

Madame Caroline REYS rappelle que la déqualification urbaine et sociale du centre-ville a été un des thèmes de campagne pour les élections municipales. De ce fait, elle partage avec détermination la volonté de la majorité d'essayer de remédier à cette situation. Elle confirme que cette dégradation s'est faite progressivement mais il aurait été possible de s'appuyer sur les alertes de l'observatoire du logement si cet outil n'avait pas été supprimé il y a de cela quelques années, car l'enquête sur laquelle la municipalité s'appuie reprend ce travail. Elle souhaite savoir si la SERM est la même société que celle qui portait le projet de rénovation du quartier de la gare il y a quelques années.

Monsieur Jacques MEYER confirme qu'il s'agit bien de la même société mais sous une autre entité.

Concernant l'observatoire du logement au niveau de la Communauté de Communes, il n'y a jamais eu d'alerte par rapport à l'état de dégradation du logement au centre-ville.

Madame Caroline REYS rappelle qu'il y avait un observatoire du logement qui a été stoppé et réactivé il n'y a qu'un an au sein de la Communauté de Communes. Elle estime que cela était un outil efficace quand il lui était porté l'attention nécessaire.

Monsieur Jacques MEYER insiste sur le fait qu'il n'y a aujourd'hui pas d'observatoire du logement existant au sein de la Communauté de Communes. Un travail est en cours sur un Plan Local d'Habitat et il considère qu'il faut partir du constat de l'étude effectuée en 2012-2013 car il faut distinguer le sentiment et la réalité. Il estime qu'il faut essayer de trouver

tous ensemble une solution pour l'habitat du centre-ville.

Madame Caroline REYS confirme que la municipalité pourra compter sur son groupe d'opposition. Elle rappelle également, que lors de la commission il était convenu que son groupe pouvait récupérer le powerpoint qui a été présenté.

Monsieur Jacques MEYER confirme que cela a été envoyé aux membres de la commission.

Monsieur Stéphane KLEIN indique qu'il suffit de communiquer dans le groupe car Monsieur KLETHI lui a transmis tous les documents.

Monsieur André KLETHI souligne le fait que le diagnostic social alarmant date de mai 2013 et au même moment la municipalité semble avoir pris conscience de la dégradation de l'habitat et de la déqualification urbaine et sociale, puisque l'enquête a été lancée, mais cela tout en le cachant trop longtemps. Il salue cette prise de conscience et la reconnaissance de cette vérité. Son groupe est bien entendu favorable à tout ce qui permet de viser le progrès et il souhaite que cette délibération permette de s'entourer de compétences. Il insiste sur le fait que la majorité peut être rassurée sur le fait que l'ambition est partagée car l'opposition espère toujours qu'un jour Sélestat n'ait plus à s'autoproclamer ville de progrès mais qu'elle soit reconnue et saluée comme ville de progrès.

Monsieur Stéphane KLEIN indique avoir retenu une expression très importante de Monsieur MEYER à savoir que c'est une opération lourde et très complexe. Il estime qu'il a oublié le troisième volet à savoir coûteuse. Il espère que les moyens à la hauteur de cette ambition soient fournis.

Monsieur Jacques MEYER rappelle, pour ce qui est des moyens, que 85% proviendront de l'Etat par le biais de l'ANAH et du Conseil Général, sachant que des garanties ont été déjà données.

Adopté à l'unanimité

10. Dénomination des voies desservant le :
- le Pôle Archéologique Interdépartemental Rhéna,
 - les Ateliers Municipaux

Madame Anne DESCHAMPS tient à saluer l'esprit convivial présent au sein de la commission de dénomination des rues. Elle remercie particulièrement tous les membres. Elle propose de dénommer cette voie rue Jean-François CHAMPOLLION. Elle considère important que cette commission trouve des noms de voirie qui parlent aux gens et surtout aux jeunes.

Il est également proposé la somme de 30 euros pour l'aide financière aux riverains devant modifier les plaques minéralogiques des véhicules.

Madame DESCHAMPS tient à remercier et saluer Madame Evelyne TURCK-METZGER pour son travail effectué lors de cette commission.

Monsieur Stéphane KLEIN insiste également sur le fait que c'est Madame TURCK-METZGER qui a insisté pour que la rue et l'impasse portent le même nom.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique qu'ils sont sur la même longueur d'onde car il a fait la même proposition en bureau municipal.

Adopté à l'unanimité

11. Création d'un parking co-voiturage à la gare : convention Région Alsace / Ville de Sélestat

Monsieur Jacques MEYER propose l'expérimentation d'un parking de co-voiturage. Il insiste sur le fait que ce point fait partie intégrante du projet gare et il souhaite que le groupe de pilotage se réunisse une fois par mois afin de pouvoir présenter au conseil municipal les grandes lignes de ce projet gare pour signer rapidement une convention avec la Région concernant les différentes subventions.

Monsieur Stéphane KLEIN considère que l'initiative est intéressante. De plus les deux tiers du coût sont consacrés à l'aménagement de nouveaux parkings.

Monsieur Bertrand GAUDIN se demande pourquoi ne pas avoir de suite un autre parking de co-voiturage de ce type afin d'inciter et motiver les gens au co-voiturage.

Monsieur Jacques MEYER précise que cette solution a été choisie car il s'agit de l'emplacement le mieux adapté. De plus, s'il est pris une vision d'ensemble du projet gare, il s'avère que d'autres secteurs permettront par la suite de répondre à cette demande.

Monsieur Stéphane KLEIN estime qu'il y a une véritable réflexion au sein du groupe de travail afin d'arriver à un changement de comportement des concitoyens et il s'agit d'une première initiative. Toutefois, il sera impératif d'être plus imaginatif sur d'autres périmètres afin d'inciter les sélestadiens ayant moins d'un kilomètre à faire de laisser la voiture de côté.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, est entièrement d'accord avec les propos de Monsieur KLEIN et confirme qu'il faut commencer par inciter les sélestadiens qui prennent systématiquement la voiture.

Adopté à l'unanimité

F. DIVERS

12. Demande de rétrocession d'une parcelle située dans le périmètre de la deuxième tranche du Parc d'activités économiques Nord

Monsieur Jean-Pierre HAAS propose la vente de ce terrain pour un montant de 9 500 euros.

Adopté à l'unanimité

13. Désignation d'un estimateur des dégâts de gibier non imputables aux sangliers

Monsieur Jean-Pierre HAAS propose Monsieur Simon ROHMER comme estimateur des dégâts.

Adopté à l'unanimité

14. Authentification d'une convention passée entre la Ville de Sélestat et ERDF

Monsieur Jean-Pierre HAAS propose d'approuver l'authentification de cette convention.

Adopté à l'unanimité

-*-*-*-*

Fin de la séance à 20 H 30

DGS/AI
PV prov 13

La secrétaire de séance

Stéphanie MUGLER